

1 Définitions (rappel)

Définition 1.1 (Propriétés des relations binaires) Une relation binaire $R \subseteq A \times A$ sur un ensemble A est,

réflexive si $\forall a \in A. aRa$,

irréflexive si $\forall a \in A. \neg aRa$,

symétrique si $\forall a, b \in A. aRb \Rightarrow bRa$,

antisymétrique si $\forall a, b \in A. (aRb \wedge bRa) \Rightarrow a = b$,

transitive si $\forall a, b, c \in A. (aRb \wedge bRc) \Rightarrow aRc$,

totale si $\forall a, b \in A. aRb \vee bRa$,

une trichotomie si $\forall a, b \in A. aRb \vee a = b \vee bRa$ □

Définition 1.2 (Ordres) Soit A un ensemble et $R \subseteq A \times A$ une relation.

Pré-ordre. Le couple (A, R) est un pré-ordre si R est réflexive et transitive.

Ordre partiel. Le pré-ordre (A, R) est un ordre (partiel) si R est antisymétrique.

Ordre total. L'ordre partiel (A, R) est un ordre total si R est total sur A .

Ordre strict. Le couple (A, R) est un ordre strict si R est irréflexive et transitive.

Ordre total strict. Le couple (A, R) est un ordre total strict si (A, R) est un ordre total et R est une trichotomie. □

